

facile de fondre les métaux et de se procurer des températures jusqu'ici impossibles à obtenir. Dans cet ordre d'idées, on ne peut omettre de citer les magnifiques recherches de M. Moissan. Tout le monde a entendu parler des tentatives couronnées de succès qu'il a faites pour fabriquer du diamant : il a obtenu ce résultat merveilleux de reproduire dans une expérience de laboratoire l'œuvre des toutes-puissantes forces naturelles. Et il a pu y arriver grâce au fourneau, au creuset électrique. Avec le chalumeau à oxygène de Saint-Claire, Deville et Debray, on pouvait obtenir une température de 2,000 degrés : M. Moissan a installé un fourneau spécial formé de briques de chaux vive, seule substance résistant à ces températures, il a fait jaillir l'arc électrique dans ce four, il a obtenu 2,500 puis 3,000 degrés. Avec une pareille chaleur les parois du four se mettent à fondre, et l'on comprend qu'il est possible d'amener la fusion des métaux les plus durs, les plus réfractaires. Il est facile de saisir l'avantage qu'aura la métallurgie à recourir à l'emploi d'un auxiliaire aussi puissant que l'électricité. Le fait est que l'électrometallurgie entre chaque jour de plus en plus dans la pratique, et que ce ne sera point là un des moindres services rendus par l'électricité.

L'échauffement du métal sous le passage d'un courant voltaïque peut être d'un grand secours pour la trempe des métaux ; ou aura aussi la possibilité de tremper seulement la surface des pièces métalliques, des plaques de cuirassement par exemple, qu'on rendra extrêmement dures à l'extérieur.

Dès maintenant, et quoiqu'on soit encore au début de l'emploi des courants électriques de haute puissance, on est arrivé à des résultats véritablement pratiques qui font bien augurer de l'avenir.

Le chauffage électrique, par exemple, est déjà pratiqué en maintes circonstances, et avec grand profit : il ne dégage ni odeur, ni poussière, ni fumée et il se règle instantanément par la simple manœuvre d'un interrupteur. A coup sûr, le coûté encore plus cher que le chauffage au charbon, mais cette différence dans le prix est bien compensée par les avantages dont nous énumérons quelques-uns tout à l'heure. Les plombiers et autres ouvriers ayant à employer le fer à souder ordinaire pour les menus travaux, trouvent aujourd'hui des fers à souder électriques auxquels un simple fil fournit le calorique ; de même le fer à repasser électrique est d'un usage

courant, au moins sur le continent américain, et il fournit un travail continu, rapide et régulier. D'une façon générale, du reste, l'électricité permet de régler les températures d'une façon absolue, et ce n'est pas là un de ses moindres avantages.

Déjà elle ne s'en tient plus aux usages industriels : elle pénètre dans la vie privée, soit sous la forme d'allumoirs, d'allumettes, soit comme plateaux à frire, comme poêles, comme bains-marie ; la cuisine va être révolutionnée. Mais ce qui est plus important, l'industrie le sera elle aussi, et au profit de tous, car les nouveaux procédés dont nous avons parlé et qui vont se généraliser, viendront diminuer les frais de production et augmenter par suite le bien-être de chacun.

DANIEL BELLET.

Les négociants en foin devront lire avec attention les renseignements sur le marché Anglais contenus dans la Revue des Marchés.

La Compagnie de Téléphone

DES MARCHANDS DE MONTREAL

Assemblée Générale des Actionnaires tenue au Poste Central de la Compagnie, No 80 Rue Saint-Laurent à Montréal, le 3 octobre 1893, d'après convocation suivant la loi.

Le Président, M. F. X. Moisan est appelé au fauteuil, M. J. M. Marcotte est prié d'agir comme secrétaire.

Après l'ouverture de la séance, le président prie le secrétaire de faire la lecture des minutes de la dernière assemblée qui a eu lieu le 4 octobre 1892. Ces minutes sont adoptées à l'unanimité.

Le secrétaire fait ensuite la lecture des règlements de la Compagnie en français et en anglais, et sur proposition de M. G. Marsolais, appuyé de M. Girard, ces règlements sont adoptés à l'unanimité.

Le trésorier, M. L. E. Beauchamp, fait la lecture des opérations financières du Bureau de Direction, et il est chaudement félicité sur la manière économique dont les fonds de la Compagnie ont été administrés.

Le président étant ensuite appelé à dire quelques mots, voici en substance le résumé de son discours :

Il remercie d'abord les actionnaires d'avoir bien voulu l'élire comme un des directeurs de la compagnie. La charge de président lui est échue, et comme le Bureau de Direction a été élu à la presque totalité des voix, ça eu pour effet de lui donner assez d'énergie pour surmonter les embarras de toutes sortes qui lui ont été suscités.

Le point capital pour la compagnie était d'obtenir notre droit de passage dans la cité de Montréal. Ce droit nous était conféré par nos Lettres Patentes, mais comme l'avis de l'avocat de la cité était contraire, nous nous sommes

adressés au Conseil de Ville dès le 14 Novembre dernier, et notre demande était appuyée par une requête des citoyens portant au moins dix mille signatures. Après avoir renvoyé notre demande d'un comité à l'autre, et nous avoir fait voyager à l'Hôtel de Ville pendant tout l'hiver, ce n'est que grâce aux efforts de MM. les échevins Hurteau et Savignac, appuyés de Son Honneur le maire Desjardins, que notre demande a été placée sur le premier ordre du jour le 7 juin dernier. C'est à cette séance mémorable du Conseil de Ville que nos amis avaient réuni toutes leurs forces pour nous vaincre, mais la justesse de notre demande était si éclatante que (12) ont voté comme des braves en notre faveur.

Depuis nous avons donné le contrat pour la construction entière de la ligne.

L'entrepreneur a donné les garanties demandées, et il est confiant qu'au mois de mai prochain, le Téléphone sera en pleine opération.

Par les règlements de la compagnie quatre directeurs sortent de charge cette année.

Avant de procéder à la votation, il est d'usage de nommer deux scrutateurs parmi les actionnaires, pour vérifier les votes. Il est alors proposé par A. Pigeon, secondé par T. Girouard, que M. S. Lachance et J. B. A. Martin soient nommés scrutateurs, adopté.

Les actionnaires sont ensuite appelés à voter au scrutin secret. Après le dépouillement des votes, les scrutateurs annoncent que les MM. suivants sont élus Directeurs : J. R. Savignac, Jos. Archambault, Hormidas Laporte (de la maison Laporte, Martin et Cie) et Robt. Bikerdike. Le bureau de Direction se compose en outre des MM. suivants : F. X. Moisan, L. E. Beauchamp, O. Vanier, Ed. Dagenais et Jas E. Macdougall.

Avant de clore la séance il est proposé par J. B. A. Martin, appuyé par F. Girouard qu'un vote de remerciements soit offert aux directeurs, pour la manière habile et économique avec laquelle ils ont administré les affaires de la compagnie, adopté à l'unanimité.

A une assemblée subséquente, M. F. X. Moisan a été réélu président. M. Robt. Bickerdike vice-président. M. L. E. Beauchamp trésorier, M. J. M. Marcotte secrétaire.

F. X. MOISAN.

Président

J. M. MARCOTTE,

Secrétaire.

D'après M. Duclaux, après vingt années de bouteille, l'acidité n'a pas varié dans les vins débarrassés de leurs germes de maladie par le chauffage et maintenus à la cave, dans les conditions ordinaires de leur conservation, c'est-à-dire à l'abri de la lumière. Il n'y a donc eu aucune oxydation sensible dans les vins, bien que l'oxygène ait pu arriver par voie de diffusion au contact du liquide, et le seul effet accessible à l'analyse a été une éthérisation de l'alcool. Quant au dépôt de matière colorante, qui semble exiger une oxydation préalable. M. Duclaux pense qu'il consiste plutôt en un phénomène de coagulation dans lequel l'oxygène ne joue qu'un rôle secondaire, et, sinon effacé, du moins dominé de beaucoup par les propriétés colloïdales de la matière colorante.